

Café des élus

Compte-rendu de rencontre avec les habitants

« Bellevue et parcs » - secteur 1

Date / Lieu	Samedi 28 janvier 2023 - Espace Bellevue
Élus référents	Xavier Langhade et Jean-Claude Santot
Élus présents	Xavier Langhade, Laurent Quéveau et Claire Gasnier

Questions/Remarques	Réponses /Informations apportées Actions envisagées
Marché de plein vent	
Les places de parking situées devant le parc sont occupées par des ganivelles ce qui gêne le stationnement	> Les ganivelles sont positionnées pour donner de la visibilité aux marchands à partir de la route de Cholet.
La présence des marchands seulement tous les 15 jours ne pousse pas la venue régulière des clients	> Depuis le 6 janvier 2023, le marché est hebdomadaire.
Manque de communication et d'affiches publicitaires	> La communication se fait via la Gogane ainsi que la presse locale. Des panneaux « publicitaires » ont été installés sur place hier - vendredi 27 janvier - au niveau du mât d'éclairage. <i>Mise à jour suite réunion : des banderoles et affiches 2m² qui avaient également été réalisées et commandées ont été réceptionnées depuis. Les banderoles ont été installées le jeudi 2 février. Elles seront enlevées et remises au fil du temps. Les affiches 2m² feront l'objet de campagne d'affichage ponctuelles.</i>
Gens du voyage	
Que comptez-vous faire pour les occupations illégales des gens du voyage sur la commune ?	Nous mettons tout en œuvre pour les accueillir au mieux pour que cela entrave le moins possible le quotidien de nos concitoyens. La compétence gens du voyage est une compétence de l'agglo. Nous travaillons avec l'agglo et le Département pour proposer des TFL de manière à limiter les occupations sur les parking publics. La situation de ces personnes n'est pas régie par d'autres lois mais, tu faire de leur histoire, ils bénéficient d'une certaine tolérance par rapport à l'occupation du sol. Certaines de ces personnes vivent sur la commune depuis très longtemps. Certaines ont même fréquentés les bancs de nos écoles publiques.

Les raccordements en eau et électricité qu'ils font sont dangereux, un tableau électrique qui reste ouvert à la portée de tous, particulièrement de nos enfants, posent un gros problème	Nous allons regarder cela de plus près.
L'aire de petit passage est « dégueulasse », un stock de choses s'apparentant à une déchetterie est en permanence aux abords de ce terrain.	Nous allons regarder cela de plus près.
« Des promenades dans ce coin, nous n'en faisons plus ! Après de multiples agressions verbales ou physiques d'amis ou de nous-même. Nous ne nous aventurons plus par là-bas »	C'est intolérable, nous allons voir pour faire un « turnover » plus régulier afin d'éviter des prises de possession de territoire.
Circulation / Parkings / Trottoirs	
La vitesse des véhicules est globalement excessive dans la ville. Plus particulièrement la route de Nantes, la route de Cholet et la rampe d'Érigné.	Nous sommes en cours d'élaboration d'un plan de circulation : relevé de vitesse et de fréquentation des différents axes, engagement dans la démarche MOBY en collaboration avec les trois écoles de la communes, réunion de quartier (café des élus) afin de recueillir un maximum de données pour envisager des priorités et des aménagements qui seront positionnés en concertation avec les habitants.
Le carrefour en haut de la rue des tilleuls est particulièrement dangereux, vitesse excessive, visibilité, plus particulièrement aux horaires d'entrée et sortie de classe. Le chemin de l'église est particulièrement dangereux, les gens l'empruntent en sens interdit pour éviter le feu de la route de Nantes. La vitesse y est excessive dans les deux sens. N'est-il pas possible de préciser les sens de circulation et la vitesse à 30 Km/h ? Le parking de l'école St Pierre est saturé, plus particulièrement aux horaires d'entrée et sortie de classe mais pas seulement.	Sur ce dernier point, nous avons rappelé l'importance de la démarche MOBY. Car l'aménagement de cette zone ne sera pas chose aisée.
Lors des manifestations, le parking de la salle Myriam Charrier est saturé. Ne serait-il pas possible de signaler la proximité du parking du CCJC à l'aide de panneaux (visiblement il y a, ou il y a eu, des panneaux en ce sens auparavant).	Nous allons regarder cela de plus près.
Les trottoirs (les rives) du chemin de Rabault sont devenus très dangereux du fait de l'engravillonnement de la route.	Nous sommes en discussion avec le service voirie pour ne plus faire d'émulsion dans les agglomérations (les bourgs).
Les trottoirs aux abords du CCJC ou de la salle Myriam Charrier sont inexistantes ou abimés. Comme dans les squares alentours, aucun entretien ou renouvellement n'a été fait depuis 40 ans.	Des rénovations de trottoirs et de voiries sont d'ores et déjà planifiées. La compétence voirie, passée dans les mains de l'agglomération en janvier 2022 a pris du retard au démarrage. Nous versons bien les attributions compensatoires. Ce n'est pas une histoire d'argent. L'agglomération va rattraper son retard et nous allons très prochainement voir la réalisation des travaux prévus pour 2023 mais aussi le rattrapage 2022. Nous souhaitons généraliser le revêtement « arène granitique » pour les rénovations de trottoir afin de

	redonner de la perméabilité et de la fraîcheur aux sols.
À la suite d'un compteur Linky qui a brûlé au 6 rue du Moulin de Folliette, l'habitante a sollicité la Mairie pour les dégâts causés sur le chemin. La réponse obtenue n'a pas convaincu. « Un des trottoir rue du moulin de Folliette est visiblement affaissé. Un candélabre est incliné suite à un choc. Cela fait deux fois en quarante ans. »	Un rendez-vous est à organiser sur site avec le Directeur de l'Aménagement du Territoire.
Le bitume devant le 14Q route de Nantes est brûlé suite à un feu de poubelle.	L'information sera transmise aux services techniques.
Une personne nous a apporté des photos pour envisager des aménagements rue des Alouettes.	Une réflexion pour un nouveau sens de circulation pour cette rue étroite par endroit va être menée.
Eau	
Aujourd'hui ALM met à disposition des composteurs. Ne serait-il pas possible d'en faire de même pour des citernes d'eau pluviale pour les particuliers ?	Nous allons poser la question.
« Aujourd'hui, on nous demande d'économiser l'eau dès que cela est possible. Mais rien qu'à côté de chez moi, je vois trois piscines en cours de construction. Avez-vous un moyen de réguler cela ? »	Une piscine n'est pas illégale en soit, nous n'avons pas de moyen de nous y opposer à moins de risquer une procédure en justice.